

# BUDGET PARTICIPATIF

Fontenay fait germer vos idées



Déposez vos projets sur le site de la ville ou à la MDCVA jusqu'au 4 mars

Dėposez votre idėe



## Le budget participatif, comment ça fonctionne?

#### Vous avez une idée pour la ville ou votre quartier? Proposez-la!

Elle pourra être soumise au vote des Fontenaysien-ne-s.

Une fois les projets lauréats connus, vous serez associé-e-s à toutes les étapes, de la conception à l'inauguration.

La ville met à disposition un budget de 530 000 €, soit 10 € par habitant.

Déposez votre projet jusqu'au 4 mars via notre formulaire en ligne sur fontenay.fr ou directement à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative.

### Pour être recevable, un projet doit remplir 4 critères fondamentaux:

- Être déposé par un·e fontenaysien·ne à titre individuel ou collectif
- Être utile aux habitant⋅e⋅s de Fontenay ou de votre quartier
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Fontenay
- Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

### Il doit aussi rentrer dans les thématiques suivantes:

- Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre générations
- Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

**Attention:** les projets déposés doivent être réalisés dans l'espace public (aucun projet ne pourra concerner l'aménagement d'un équipement public déjà existant).

## Pendant la phase de dépôt de projet, vous pourrez être accompagné-e-s:

- Par un référent de quartier
- Par des groupes de travail et des ateliers d'aide à la rédaction de projets proposés par les services de la Ville

#### **CALENDRIER 2025**



- > Du 20 janvier au 4 mars
  Période de dépôt des projets
- Du 17 mars au 17 septembre Étude des projets éligibles
- > Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre Phase de vote



Scannez le code QR ou rendez-vous sur fontenay.fr pour découvrir les étapes suivantes

Contact